

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° DE20252509_62/489
	Du 25 Septembre 2025 à 18 heures30
NOMBRE : De Conseillers en exercice : 27 De Présents : 19 De Votants : 27 Absents ayant donné procuration : 8 Absents excusés sans procuration : 0 Absents non excusés sans procuration : 0 Objet : Convention sur la sauvegarde des sépultures des « Morts pour la France entre le comité du Souvenir Français de la Vauvage et du Rhône y et la commune de Caveirac	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire, Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Luc CHAILAN ; Isabelle MAZAY ; Marc SERVILE ; Odile GIOVANNELLI ; Cyril GUERRE ; Catherine LAPIERRE ; Jérôme BALLESTEROS ; Marion BERLINE ; Sophie GIMENO ; Pascale MIARD ; Sophie DENAT ; Bertrand LEDIEU ; Agnès GHELFI ; Sophie LINGERAT ; Antoine GIRON ; Patrick ETIENNE ; Elisabeth CRES ; Alice BROSSETTE ; Marc AUGIER Etaient absents excusés avec procuration : Christian ANDRE pouvoir à Antoine GIRON, Guillaume BARAGNON pouvoir à Isabelle MAZAY, Florence DUSSAUT pouvoir à Cyril GUERRE, Sophie ESCUDIER pouvoir à Odile GIOVANNELLI, Marcel DESPROGES pouvoir à Jean-Luc CHAILAN, Laurence MARTIN pouvoir à Marc AUGIER, Catherine ROCCO pouvoir à Sophie DENAT, Loïc CODOU pouvoir à Patrick ETIENNE Etaient absents excusés sans procuration : - Etaient absents non excusés sans procuration : -

Madame Isabelle MAZAY, rapporteur,

Informe que le comité du Souvenir Français de la Vauvage et du Rhône, association loi 1901, souhaite mettre en œuvre une politique de sauvegarde et de mise en valeur des tombes familiales des Morts pour la France.

Cette action prend la forme d'assurer la veille mémorielle des sépultures ce qui consiste à surveiller l'état de chacune et proposer des mesures de sauvegarde dans le cas où un état d'abandon apparaîtrait.

Afin de perpétuer et de soutenir ce devoir de mémoire la commune propose de signer une convention pour une durée de trois ans avec le comité du Souvenir Français

Le rapport de Madame MAZAY, entendu,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

APPROUVE le projet de convention annexé à la présente délibération

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention afférente avec le comité du Souvenir Français de la Vauvage et du Rhône

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

A Caveirac, le 29 septembre 2025

Le Maire
Jean-Luc CHAILAN



Le Secrétaire de séance
Marc SERVILE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° DE20252509_67/494
	Du 25 Septembre 2025 à 18 heures30
NOMBRE : De Conseillers en exercice : 27 De Présents : 19 De Votants : 27 Absents ayant donné procuration : 8 Absents excusés sans procuration : 0 Absents non excusés sans procuration : 0 Objet : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Cercle taurin de Caveirac »	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire, Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Luc CHAILAN ; Isabelle MAZAY ; Marc SERVILE ; Odile GIOVANNELLI ; Cyril GUERRE ; Catherine LAPIERRE ; Jérôme BALLESTEROS ; Marion BERLINE ; Sophie GIMENO ; Pascale MIARD ; Sophie DENAT ; Bertrand LEDIEU ; Agnès GHELFI ; Sophie LINGERAT ; Antoine GIRON ; Patrick ETIENNE ; Elisabeth CRES ; Alice BROSSETTE ; Marc AUGIER Etaient absents excusés avec procuration : Christian ANDRE pouvoir à Antoine GIRON, Guillaume BARAGNON pouvoir à Isabelle MAZAY, Florence DUSSAUT pouvoir à Cyril GUERRE, Sophie ESCUDIER pouvoir à Odile GIOVANNELLI, Marcel DESPROGES pouvoir à Jean-Luc CHAILAN, Laurence MARTIN pouvoir à Marc AUGIER, Catherine ROCCO pouvoir à Sophie DENAT, Loïc CODOU pouvoir à Patrick ETIENNE Etaient absents excusés sans procuration : - Etaient absents non excusés sans procuration : -

Monsieur Jérôme BALLESTEROS, rapporteur, expose,

Dans le cadre culturel et de la tradition taurine, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 600 € à l'association « Le cercle taurin de Caveirac »

Le rapport de Monsieur Ballesteros entendu,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents,

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 600 € à l'association « Le cercle taurin de Caveirac »

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
A Caveirac, le 29 septembre 2025

Le Maire
Jean-Luc CHAILAN




Le Secrétaire de séance
Marc SERVILE



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>